

Technique d'excision électrochirurgicale à l'anse (LEEP)

Répondre à vos questions sur la LEEP

Si vous recevez un résultat anormal de colposcopie, votre fournisseur de soins de santé peut vous recommander une technique d'excision électrochirurgicale à l'anse, communément appelée LEEP.

Une LEEP consiste à enlever les tissus anormaux de votre col de l'utérus à l'aide d'une boucle de fil métallique mince.

Elle est effectuée habituellement dans les huit semaines suivant le diagnostic. Plus de 90 % des personnes n'auront besoin que d'une LEEP pour enlever tout tissu anormal.

Quels sont les risques de subir une LEEP?

Il y a une faible probabilité de saignements abondants ou d'infection après une LEEP. Veuillez communiquer immédiatement avec votre fournisseur de soins de santé si vous remarquez l'une des situations suivantes : douleurs pelviennes accrues, saignements abondants ou prolongés, fièvre ou pertes vaginales malodorantes.

Selon des études récentes, votre capacité de tomber enceinte n'est pas affectée par une LEEP. Elle peut augmenter légèrement la probabilité de complications pendant la grossesse comme une fausse couche et un accouchement avant la fin de la grossesse. Veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé pour répondre à toute préoccupation.

Dans de rares cas, une LEEP peut entraîner le rétrécissement de l'entrée de votre col de l'utérus, appelé également sténose cervicale.

Est-il sécuritaire de subir une LEEP si je suis enceinte?

Veuillez informer votre fournisseur de soins de santé si vous êtes enceinte. Dans de nombreux cas, la LEEP peut être effectuée après la naissance de votre bébé.

Que se passe-t-il pendant une LEEP?

1. Un spécialiste examinera votre col de l'utérus à l'aide d'un microscope spécial appelé colposcope.
2. Il placera une petite quantité de vinaigre ou d'iode sur votre col de l'utérus pour rendre les anomalies plus visibles.
3. Il vous fera ensuite une anesthésie locale pour engourdir le col de l'utérus. Certaines personnes ressentent un pincement ou une crampe lors de celle-ci. L'anesthésique fera battre votre cœur un peu plus vite, mais il n'est pas dangereux et cela passera en quelques minutes.
4. Une boucle de fil métallique mince est utilisée ensuite pour enlever les tissus anormaux. L'intervention dure habituellement moins de cinq minutes.
5. Pour réduire les saignements, il peut placer une pâte brune sur le col de l'utérus. La pâte sera ensuite brune ou noire, ce qui est normal.

Pour regarder une vidéo sur la LEEP : www.screeningbc.ca/cervix

Que se passe-t-il après ma LEEP?

La plupart des personnes ne présentent aucun symptôme après une LEEP. Si vous avez des crampes, vous pouvez prendre des analgésiques comme de l'acétaminophène ordinaire (Tylenol®) ou de l'ibuprofène (Advil®) pour soulager la douleur. Vous pourriez avoir des crampes, des saignements vaginaux légers ou des pertes vaginales aqueuses pendant quelques semaines. Évitez d'utiliser des tampons, de nager, de prendre des bains ou d'avoir des relations sexuelles pendant trois semaines.

Évitez également de soulever des charges lourdes ou de faire de l'exercice pendant une semaine. Votre fournisseur de soins de santé examinera vos résultats avec vous dans les trois semaines suivant l'intervention. Veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé si vous n'avez pas eu de nouvelles. Habituellement, un rendez-vous de suivi sera recommandé six mois après votre LEEP.

Votre rendez-vous de suivi

Que se passe-t-il pendant mon rendez-vous de suivi?

Habituellement, vous subirez une colposcopie de suivi six mois après votre LEEP. Un spécialiste prélèvera un petit échantillon de tissu (biopsie) et effectuera un test de dépistage du VPH. Ce test ressemblera à un test Pap.

Le test de dépistage du VPH sert à déterminer si un autre suivi est nécessaire ou si vous pouvez revenir à un dépistage systématique (test Pap) avec votre fournisseur de soins primaires.

Que dois-je faire si mes tests de suivi sont normaux?	Que dois-je faire si mes tests de suivi sont anormaux?
Vous courez un risque très faible d'anomalies récurrentes si vos résultats de biopsie et de test de VPH sont normaux. Vous devriez continuer à consulter votre fournisseur de soins primaires pour subir un dépistage du cancer du col de l'utérus (test Pap).	Une deuxième LEEP est nécessaire si la biopsie pratiquée à votre rendez-vous de suivi montre des changements cellulaires de haut grade du col de l'utérus. La clinique de colposcopie continuera de vous surveiller si vous avez un résultat anormal au test de dépistage du VPH, mais un résultat de biopsie normal.

LEEP et VPH

Une LEEP permet-elle de me débarrasser du VPH?

La LEEP peut éliminer les cellules du col de l'utérus contenant le virus du papillome humain (VPH). De plus, le système immunitaire peut éliminer les infections par le VPH. Vous subirez un test pour le VPH après votre LEEP.

Les personnes ayant subi un test normal de dépistage du VPH après la LEEP courent très peu de risques de subir d'autres changements cellulaires de haut grade (néoplasie cervicale intraépithéliale de grade 2 ou 3) dans un proche avenir. Les personnes ayant subi un test de dépistage anormal du VPH courent un risque plus élevé de changements cellulaires récurrents de haut grade et un suivi plus serré est nécessaire.

Un partenaire ou conjoint peut-il contracter le VPH après le traitement?

Bien que la plupart des couples partagent les mêmes types de VPH, il est possible de contracter de nouveau l'infection par contact sexuel.

J'ai reçu un traitement pour une maladie du col de l'utérus ou génitale liée au VPH, mais ai-je toujours besoin du vaccin contre le VPH?

Oui, même si vous avez déjà contracté des maladies liées au VPH, le vaccin contre le VPH est toujours recommandé. Il vous protégera contre les types de VPH auxquels vous n'avez pas été exposée et diminuera votre risque de maladies futures liées au VPH » Les infections passées au VPH ne vous protègent pas nécessairement contre les infections futures, même si elles sont du même type.

Communiquez avec nous

BC Cancer Cervix Screening
801-686 West Broadway Vancouver, BC V5Z 1G1

Téléphone: 1-877-702-6566

Courriel: screening@bccancer.bc.ca

Web: www.screeningbc.ca/cervix

Vos renseignements personnels sont recueillis et protégés contre les utilisations et les divulgations non autorisées conformément à la *Personal Information Protection Act* et, le cas échéant, à la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*. Ces renseignements peuvent être utilisés et divulgués uniquement conformément à ces lois, et seront utilisés pour la gestion de l'assurance de la qualité et divulgués aux professionnels de la santé qui fournissent des soins ou lorsque la loi l'exige. Toute question concernant la collecte des renseignements par BC Cancer peut être adressée au directeur des opérations, Dépistage du cancer (adresse : 801 – 686 West Broadway, Vancouver BC V5Z 1G1, Web : www.screeningbc.ca ou par courriel : screening@bccancer.bc.ca).